

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL****Syndicat mixte
Artois
Mobilités****Séance du jeudi 18 décembre 2025**Le **jeudi 18 décembre 2025 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.Régulièrement convoqué
le 12/12/2025La présidence a été assurée par M. **Laurent DUPORGE**, président, assisté par Monsieur David THELLIER, 1er vice-président, et M. Alain DUBREUCQ, 3ème vice-président**Objet** : Débat d'orientation
budgétaire (DOB) sur la base
du rapport d'orientation
budgétaire (ROB) pour
l'exercice 2026**Titulaire(s) présent(s)****CABBALR** (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Jean-Marie MACKE ; M. Bruno CHRÉTIEN ; M. Daniel LEFEBVRE ; M. Jean-Pierre SANSEN ; M. David THELLIER
CAHC (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Néant
CALL (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Pierre CHÉRET ; M. Laurent DUPORGE ; M. Abdeljalil IDYOUSSEF ; M. Alain DUBREUCQ ;**Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)****CABBALR** : M. Julien DAGBERT ; Ludovic IDZIAK ;
CAHC : M. Steeve BRIOIS ; M. Philippe KEMEL ; Mme Valérie BIEGALSKI ; Mme Valérie CUVILLIER ; M. Charly MÉHAIGNERY ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Christophe PILCH ;
CALL : Mme Martine CHWICKO ; Thibault GHEYSENS ; M. Daniel KRUSZKA.**RÉSULTAT DU VOTE :**Nombre de titulaires
en exercice :
21**Suppléant(s) présent(s)****CABBALR** : Mme Sophie DUBY ; M. Bertrand LELEU
CAHC : M. Régis DELATTRE ;
CALL : NéantNombre de titulaires
présents :
9**Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)****CABBALR** : M. Bernard DELETRE ; M. Michel DASSONVAL ; M. Maurice LECOMTE ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Gaëtan VERDOUCQ
CAHC : Mme Kataline BIGOTTE ; M. Alain MASSON ; M. Christopher SCZUREK ; Mme Inès TAOURIT ; M. Bernard DELIERS.Nombre de suppléants
présents :
3**CALL** : M. Alain BAVAY ; M. Laurent DUCAMP ; Mme Nadine DUCLOY ; M. Joachim GUFFROY ; Mme Samia SADOUNE ; M. Stéphane SIKORA ; M. Bruno TRONI ; M. Marcello DELLA FRANCA .Nombre de suppléants
votants :
3Pouvoir(s) :
4**Suppléances** : M. Régis DELATTRE a suppléé M. Christophe PILCH ; Mme Valérie BIEGALSKI a donné pouvoir à M. Alain DUBREUCQ ; Mme Valérie CUVILLIER a donné pouvoir à M. Pierre CHÉRET ; M. Daniel KRUSZKA a donné pouvoir à M. Laurent DUPORGE ; Mme Martine CHWICKO a donné pouvoir à M. Abdeljalil IDYOUSSEFNombre total de
votants :
16**Secrétaire de séance** : M. Pierre CHERETAccusé de réception du
contrôle de légalitéLe : **19/12/2025**

Publication

Le : **19/12/2025**

Certifié exécutoire

Le : **19/12/2025****Administration** : Paskal BARBELETTE ; Nathan DELGUSTE ; Quentin DENOYELLE ; Elise POUILLET ; Benoît DESCAMPS ; Stéphanie HUBINET ; Fabrice SIROP**LE COMITÉ RAPPELLE** que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;

- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Débat d'orientation budgétaire (DOB) sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour l'exercice 2026

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3 (CGCT) ;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'article 11 de la loi relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 ;

Vu l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 ;

Vu l'exposé du président,

Article Unique : PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le débat. Ce rapport est présenté en annexe à la présente délibération.

Résultat du vote :

Abstention(s) :

Pour :

Contre :

Fait et délibéré le 18/12/2025
Pour extrait certifié conforme.

Laurent DUPORGE
Président d'Artois Mobilités

